

## ADMISSION DANS LES ÉCOLES

### Organisation du concours sur la région Île-de-France

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990, Article 3

- Modifié par Arrêté du 15 mars 2010
- « Le directeur de l'école fixe la date de clôture des inscriptions et la date des épreuves du concours d'admission.

Les écoles peuvent se regrouper au sein d'une région sanitaire pour organiser les épreuves du concours d'admission. Les droits d'inscription au concours d'admission sont fixés par l'organisme gestionnaire après avis du conseil technique. En cas de regroupement d'écoles, ces droits d'inscription sont fixés par les organismes gestionnaires après avis de leur conseil technique. »

Dans la région Île-de-France, les écoles ont décidé de faire un regroupement partiel :

- L'école de Puériculture de VYV 3 Île-de-France 75014 Paris
- Regroupement au Nord de Paris : école de l'Hôpital de Saint-Denis et école de Puériculture Fondation Œuvre Croix Saint Simon, 75020 Paris.
- L'école de puériculture de l'AP-HP Campus Picpus 75012 Paris.

26, boulevard Brune  
75014 Paris  
Tél. 01 40 44 39 30

Organisme de formation 11 75 00 801 75  
Siret 480 266 014 00129

L'École de puériculture est gérée par VYV 3 Île-de-France, une structure du Groupe VYV.

NOS MÉTIERS : SOINS • ACCOMPAGNEMENT • PRODUITS ET SERVICES • ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Mise à jour : Décembre 2023

[www.idf.vyv3.fr](http://www.idf.vyv3.fr)